

# CONSEIL MUNICIPAL de MELLES

## DU 15 AVRIL 2024 - 17h30

### Résumé effectué à partir d'un enregistrement audio effectué en séance

Celui-ci est consultable sur demande auprès du collectif. ([preservonsmelles@gmail.com](mailto:preservonsmelles@gmail.com))

#### **Présents :**

Alban **Dubois**, maire ; Jean-Michel **Desplan**, adjoint ; Henri **Desplan** ; Régine **Fortis** ; Chantal **Ayouaz**

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

#### **1 - Approbation du dernier conseil municipal (19 décembre 2023)**

Le maire demande si tout le monde a eu le compte-rendu du dernier conseil. Le compte-rendu n'est pas lu en séance.. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2 - Approbation du compte administratif 2023**

La présidence de la séance est laissée à Jean-Michel et le maire sort.

Jean-Michel précise que le compte administratif est ce qui retrace la comptabilité de l'année passée.

*Les documents sont distribués seulement aux élus. Les mellois présents à la séance ne peuvent pas suivre.*

FONCTIONNEMENT : excédent + 55.085,75 €

INVESTISSEMENT : déficit - 35.432,46 €

Compte de résultat : excédent 19.653,29 €.

*Aucun détail n'est demandé par les élus.*

Voté à l'unanimité.

*Le maire revient en séance.*

#### **3 - Vote des taxes**

Le maire dit qu'il lui semble que le budget est équilibré et qu'il n'est pas utile d'augmenter les impôts et propose que le taux soit le même que celui de l'année précédente :

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 34,90 % (soit 8.236 €) ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 24,93 % (soit 53.151 €) ;
- la taxe d'Habitation à 5,39 % (soit 12.725 €).

Une augmentation de 1 % n'apporterait que 500 € de plus à la commune.

Vote à l'unanimité

#### **4 - Vote du Budget Primitif 2024**

*Les élus ont les documents. Les Mellois présents à la séance ne les ont pas.*

Le maire reprend les grands chapitres.

##### **Section fonctionnement :**

##### Dépenses de Fonctionnement :

- Charges à caractère général. Budgétées en 2023 : 96.000 € - réalisées 87.000 € - proposition 2024 90.385,24 €.
- Charges de personnel . Budgétées en 2023 : 63.630 € - réalisées 55.354,37 € - proposition 2024 : 58.750 €
- Autres charges (gestion courante). Budgétées en 2023 : 28.980 € - réalisées 26 780 € - proposition : 37.935 €
  - L'explication de l'augmentation pour 2024 est la contribution d'un emprunt SDEC échelonné sur plusieurs années et passant de 2.166 € à 9.005 €.
- Charges financières (intérêts des emprunts). Budgétées en 2023 : 2.100 € - réalisées 808 € - rien à prévoir en 2024.

- Charges exceptionnelles. Budgétées en 2023 : 3.200 € - réalisées 1.000 € - rien à prévoir en 2024.
- FNJR budgété : 15.000 € - réglé : 15.000 € - proposition 2024 : 15.000 €.
- Virement à la section d'investissement : proposition 1.200 €.

Ce qui donne :

- dépenses budgétées en 2023 : 235.334,58 €
- réalisées : 196.300,28 €
- proposition 2024 : 212.978,29 €.

#### Recettes de Fonctionnement :

- Revenus de gestion courante. Budgétés en 2023 : 24.050 € - réalisés : 26.750 € - proposition : 42.300 € .  
Explication : une coupe de bois rapportera 20.000 € au lieu des 42.000 € espérés, mais la régénération du sous-bois est mauvaise).
- Impôts et taxes. Budgétés en 2023 : 56.000 € - réalisés : 64.000 € - proposition : 57.000 €.
- Subventions de dotation et participation. Budgétée en 2023 : 80.127 € - réalisée : 76.000 € - proposition : 74.000 €.
- Gestion courante. Budgétée en 2023 : 4.500 € - réalisée : 4.700 € - proposition : 8.200 €. Un revenu supplémentaire avec les loyers de l'auberge.
- Revenu exceptionnel. Budgété en 2023 : 6.800 € - réalisé 0 € - proposition 11.000 € (remboursement d'assurance).

Le maire dit qu'il y a bien un budget équilibré à 212.978,29 €.

### **Section Investissement**

#### **Dépenses**

Dépenses budgétées en 2023 : 150.621,17 € - réalisées 117.803,68 € - proposition 108.600,38 € afin de « réduire la voilure » dit le Maire

La commune attend depuis 2 ans une subvention européenne de 35.000 € pour la cabane d'Aouéran ; quelque part à la signature selon le Maire.

il n'y a pas presque plus rien à rembourser ; il reste l'emprunt du parking qui sera soldé cette année.

Il n'y a donc plus d'emprunts.

Pour ce qui est des dépenses :

- Etude hydrogéomorphologique à Sacoste suite aux intempéries de 2022 ; il semble utile d'en savoir un peu plus sur l'écoulement du pluvial et des sources. Etude de RTM pour un montant de 22.260 € mais éligible au Fonds Vert à hauteur de 80 à 95 %. Cela servira à comprendre pourquoi nous avons eu de tels éboulements et savoir ce qu'il faut mettre en place pour que cela ne se reproduise pas.
- Mur du presbytère tombé : 7.480 € dont 1/3 pris en charge par l'assurance
- Mise en sécurité, électrification, distribution du réseau internet depuis le routeur de la Mairie vers Uls, Aouéran, Sestagnous, et puis surtout Labach de Melles. Un petit réseau sera installé depuis le routeur, basse fréquence gratuite. Ce sera alimenté par des panneaux solaires. Ce sera un chantier participatif pour baisser le coût. Coût prévu : 21.157 € (subventionné à 80 %)
- Rénovation de la couverture du toit de la première cabane d'Uls : devis 12.220,32 € subventionné par le département à hauteur de 40 %.
  - Recherche auprès de l'ENS, comme nous avons classé 2.000 hectares en Espace Naturel Sensible. Cela doit nous permettre d'obtenir des subventions pour ce genre de travaux d'une autre subvention. Cela devrait nous permettre des subventions plus importantes, mais le coût de ce plan de gestion de cet ENS est terriblement élevé. Le Conseil Départemental nous incite à classer les territoires au conservatoire naturel, par contre il n'est pas question que le coût de fonctionnement revienne à la population melloise. Les subventions sont importantes mais le coût de gestion est à charge de la commune. Il n'est pas question de payer 15.000 ou 20.000 € de notre poche. Le maire a demandé un rendez-vous à Vincini, président du conseil départemental pour lui demander de prendre en charge la totalité du plan de gestion. Là on a une difficulté financière sur le sujet, mais ça va se régler, mais on n'est pas en capacité de le faire maintenant.
  - Petit matériel de débroussaillage : 1.500 €

#### **Recettes**

Nous avons donc un budget relativement équilibré à part que nous espérons la subvention de 35.000 € pour la cabane d'Aouéran.

Là aussi on réduit les dépenses d'investissement. On souffle un peu. On remet tout ça à jour et on verra l'année prochaine.

Les subventions possibles sur les dépenses prévues sont détaillées ci-dessus.

*Le maire remercie Cynthia, la secrétaire de Mairie, qui quitte la séance.*

#### **5 : Dépôt de la demande d'AFP**

Il y a une étude en cours. L'idée est de lancer la procédure administrative à déposer en préfecture ; il faut une délibération pour cela et c'est l'objet de ce vote. Il s'agit pour l'instant de 200 ha, mais ce n'est pas figé.

Vote à l'unanimité

#### **6 : Aménagement de la Forêt Domaniale 2024 – 2043**

Il s'agit de Saoudech. Superficie concernée : 29 ha. un document sur cet aménagement a été remis aux élus.

Pour ce qui nous concerne, il n'y a pas grand chose, il n'y a pas de coupe de bois, c'est l'entretien des chemins, l'entretien de la cabane et l'entretien de la piste coupe-feu pour un montant de 13.000 euros réparti sur 20 ans, cela va donc nous coûter 700 € par an. C'est l'ONF qui entretient.

Vote à l'unanimité

#### **7 - Adhésion à l'ANEM**

Association d'élus de la Montagne qui peut apporter un soutien en cas de difficultés (quelques échanges au téléphone ces derniers temps) ; un document très factuel est édité chaque année. Coût : 113,32 €/an.

Vote à l'unanimité

#### **8 - Adhésion à Pays de l'Ours**

L'ADET qui fait toujours ses parcours sur les traces de l'Ours. Ils vont recommencer en mai. L'ADET demande une participation anecdotique de 50 € à la commune, comme chaque année. Un élu demande si cela fait venir du monde à l'auberge. Le maire répond que malheureusement...

A une question concernant la plantation de pommiers, le maire répond que ce n'est pas l'Adet qui s'en occupe, mais Ferus. Démarche plus symbolique qu'autre chose mais la démarche est louable.

Un élu demande si l'Adet joue le jeu ; le maire demande dans quel sens jouer le jeu ? L'élu précise que ces balades ont lieu sur les chemins de la commune et ce serait bien qu'elle participe à l'entretien des chemins et qu'elle amène du monde à l'auberge. Le maire dit que cela rapporte au bas mots 15.000 € à l'Adet.

Vote sur le renouvellement de l'adhésion de la commune.

Vote à l'unanimité

#### **9 - Convention de destruction des frelons asiatiques**

La commune a payé un forfait de 500 € pour la destruction de 10 nids en 2023. Une seule opération a été effectuée. La stratégie était de détruire les nids que ce soit dans le domaine public ou privé, mais c'est à la mairie de faire remonter l'info. Quand des nids ont été repérés, il était trop tard.

Un choix à faire pour 2024 : garder le forfait de 500 €, exceptionnellement pour la commune de Melles, (autrement c'est 840 €) pour 10 nids ou appliquer 100 € par nid détruit. C'est un sujet important. Il y a des apiculteurs qui ont tout perdu. Une élue fait remarquer qu'à Melles, il n'y a pas beaucoup de nids. Le maire précise qu'il n'y en a pas beaucoup parce qu'on ne fait pas attention.

Le Maire propose de garder cette année le forfait de 500 €. A nous de faire l'effort d'observer et de le faire savoir à la population. Discussion autour du forfait et du nombre de nids, de leur emplacement, etc.

Vote pour garder le forfait à 500 € ou 100 € par nid. Unanimité sur les 500 €.

Vote à l'unanimité

#### **10 – Convention VIGIFONCIER**

Une application Internet de la SAFER permet de connaître en temps réel les biens en vente sur la commune. Ce service était jusque là payé par la Communauté de Communes, mais l'intercommunalité a changé, et cela n'avait jamais été remis au goût du jour, et l'intercommunalité ne veut plus financer pour les communes la prestation. Cela revient à la

charge des communes pour un montant de 430 € pour 2024, sachant que cela passera par la suite à 230 €. La commune sera informée de toutes les ventes.

Cela a été très utile, selon le Maire notamment à Couledoux, les habitants ont pu s'organiser pour acquérir des terrains. Cela coûtait à l'intercommunalité de Saint Béat entre 7.000 à 8.000 €, les intercommunalités de Montrejeau ou Luchon n'avaient pas cette prestation et n'ont donc pas vu l'utilité d'un tel outil.

Réponse à la question d'un élu : il n'y a pas de lien avec les biens vacants.

Vote à l'unanimité

### **11 - abonnement pour le site internet de la Mairie** (point ajouté à l'ordre du jour)

C'est Jean-Michel qui règle ça et il faudrait lui rembourser. Le montant est de 288 € pour l'année ; retours positifs des habitants de Melles. Accord unanime pour rembourser Jean-Michel.

vote à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES** (sans vote)

- un abribus (éclairé) est en construction au Sérial ; la dalle est faite ; il sera éclairé. Questions sur l'utilisation de la place attenante. Le maire rappelle que cela sert de dépôt aux engins de chantier quand il y a des travaux, aux agriculteurs pour faire livrer le foin. Un élu dit que des places de parking pourraient être aménagées. Le maire rappelle qu'il y a déjà 4 places de parking dans le prolongement du bus.
- La numérotation des maisons : important pour les intervenants extérieurs (secours, livraisons....) :  
Le Maire propose une démarche citoyenne avec la participation de la population pour définir les noms de rues . Pour ce qui concerne le système de numérotation des rues (suite de n° ou métrage) il y a deux choix possibles :
  - La commune s'occupe de tout,
  - La Poste délègue un technicien pour cette opération ; L'avantage serait que ce serait homologué avec référencements officiels (Google,...) ; coût 1.600 € sans les plaques. Les habitants pourraient ensuite participer à leur fabrication (ardoises, ...) ; une demande de RDV sera faite rapidement auprès de la Poste.
  - Discussion autour de qui le fait, la poste totalement, pour partie, un élu rappelle qu'il faut faire, dans tous les cas, participer la population. Un élu dit qu'il n'y a aucun nom de rue actuellement. Que la population, si elle est réellement investie, peut faire les numéros sur des plaques.
  - Sujet en réflexion.
- Deux jeunes stagiaires travaillant sur l'environnement sont arrivés, avec pour mission de réactiver l'ancienne exposition sur le lâcher de l'Ours datant de 1996. Expo présentée à la salle des Fêtes, sans parti pris, uniquement factuelle sur le lâcher de l'ours : pourquoi ? comment ? avec qui ?... le PNR aidera à remettre à jour les panneaux, la clé de la salle sera à disposition à l'Auberge pour les visiteurs (gratuit). La communication sur l'évènement sera effectuée par le CDT et le PNR.
- Une démarche est en cours pour établir une navette touristique cet été pour desservir le village (Jardin, expo, auberge... ). Ce sont des minibus gérés par la communauté de communes.
- Festivités de Melles : randonnée contée au Mémorial de l'Ours avec Jean-Marc Violet, le samedi 17 août à midi (durée 2 heures). La prestation coûte 600 €. Le club des amis de Melles et la confrérie des Saoumets, qui se répartissent les frais, recevront une dotation supplémentaire de 200 euros pour couvrir l'évènement ; le reste à charge proviendra des apports des participants.

Questions diverses supplémentaires :

- Samedi 20 avril : nettoyage du presbytère et de la salle des associations organisée par le Club des Amis de Melles. Questions sur le lave-vaisselle pro, marche-t-il ou non ? S'il fonctionne, c'est génial. Le souci : le branchement d'eau et d'électricité. Le maire va appeler Sylvain sur cette question.
- Repas de Labach le 19 mai à midi.
- Journée citoyenne à la cabane de Sestagnous les 11-12 mai. Discussion sur les dates et les questions pratiques.
- Journée citoyenne de la chasse (corvée de bois aux cabanes et entretien des chemins) le 29 juin. Tout le monde est convié : chasseurs et non chasseurs.
- Chemin d'ULS : zone du Goûter . Mise en sécurité sur le GR10 à partir de septembre. les travaux commencent en septembre. Les travaux doivent être réalisés en septembre et octobre . Budget de 100.000 € géré par le plan montagne, géré sur le plan administratif par l'intercommunalité.

- Arbres dangereux : la mairie se propose en facilitateur pour mettre les habitants en relation avec les entreprises qui peuvent intervenir (30 arbres recensés). Il faut rappeler aux gens que c'est à leur charge et qu'ils sont responsables si un arbre tombe sur un fil. La mairie n'est pas compétente mais elle informe.
- Composteurs : 3 lots demandés. Un lot c'est trois composteurs : un de matière sèche, un de matière humide, un pour la décantation. Un seul lot sera livré à Melles. Il faudra choisir où on le met.

Le maire demande si nous voulons évoquer quelque chose. Nous le remercions.

Ordre du jour épuisé, fin de la séance à 19 heures.